

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix sept, le 14 septembre, à 17 heures 45, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE,

Date de la convocation du Bureau : 07/09/2017

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault
ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Michel MARTIN, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Muriel CHERADAME
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. David THIBERGE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
INGRE : M. Christian DUMAS
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. François LAGARDE, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe PEZET
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 34
Nombre de délégués en exercice..... 34
Quorum 18

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 8 juin 2017.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 8 juin 2017.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01) Habitat-Logement - Commune d'Orléans – 155 rue des Murlins – Acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 2 logements sociaux (Prêt Locatif Social) - Octroi de 2 agréments (PLS) à la SA HLM France Loire

Le bureau a, pour 2 logements en PLS, décidé:

- d'approuver l'octroi de 2 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre, pour la construction de 2 logements individuels situés 155 rue des Murlins à Orléans,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

AT 02) Stratégie foncière – Commune d'Orléans – 42 rue des Montées – Transfert de compétences - Acquisition d'une propriété utile au projet CO'MeT aux abords du Parc des Expositions.

Le bureau a décidé :

- d'acquérir, au titre des compétences transférées, la propriété appartenant à la Ville d'Orléans, située 42 rue des Montées à Orléans, cadastrées section DV numéros 17 et 21, moyennant un prix principal de 587.343,84 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais de publicité foncière et les émoluments consécutifs,
- d'autoriser le Vice-Président à régulariser l'acte administratif de transfert de propriété, authentifié par Monsieur le Maire d'Orléans, ainsi que tous les documents nécessaires liés à cette affaire,

RESSOURCES

RESS 01 - Ressources - Déplacement de Monsieur SCHLESINGER - Attribution d'un mandat spécial.

Le bureau a décidé d'attribuer un mandat spécial à Monsieur Matthieu SCHLESINGER pour son déplacement à Tours du 23 juin 2017 pour assister à la réunion InterSCoT Région Centre-Val de Loire,

RESS 02 - Ressources - Déplacement de Monsieur RICHARD - Attribution d'un mandat spécial.

Le bureau a décidé d'attribuer un mandat spécial à Monsieur Jérôme RICHARD, Conseiller Spécial en charge du Numérique pour son déplacement à Haarlem aux Pays-Bas les 04 et 05 septembre 2017 pour participer à une rencontre sur la présentation du GBI6 (système d'information et d'aide à la décision pour la gestion des patrimoines dans les différents domaines de l'espace public et à différentes échelles) utilisée par la ville d'Haarlem.

Fait à Orléans, le 18 SEP. 2017

Le Président d'Orléans Métropole


Olivier CARRÉ



**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE
AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.